



Aides fédérales au titre du soutien à l'emploi

Destinataires : CD / LR

Nombre de pièces jointes : 1

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,

Au titre de la Commission Démarche Territoriale, la FFBB a décidé de continuer à soutenir les comités départementaux et ligues régionales engagés, ou souhaitant s'engager dans une démarche d'employeur.

Ces aides seront attribuées selon les modalités décrites dans le tableau joint et adoptées, lors du comité directeur fédéral du 14 et 15 mars 2014.

Leur versement est soumis à la transmission des documents suivants avant le 30 avril 2014 (à l'adresse pdt@ffbb.com) :

- Plan de Développement Territorial de la structure ayant recruté, ou gérant un salarié (CD ou LR),
- Dernier compte-rendu financier de la structure adopté en AG,
- Copie du contrat de travail (ou convention de mise à disposition),
- Fiche de poste et classement au regard de la CCNS,
- Plan de financement de l'emploi,
- Attestation de versement de la cotisation à un OPCA.

En retour de cette aide fédérale, les comités départementaux et ligues régionales s'engagent à :

- Utiliser le logiciel de recensement des missions des CTF,
- Inscrire le salarié aux formations fédérales correspondant à sa fonction.

Par ailleurs, nous rappelons ici tout l'intérêt que peuvent avoir les structures gérant des salariés à adhérer à un syndicat d'employeurs de la branche sport.

Pour toute information complémentaire, merci de prendre contact avec : Philippe CABALLO, Pôle Territoires FFBB, tel : 01.53.94.25.64, pcaballo@ffbb.com

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Philippe CABALLO Responsable Service Développement et Accompagnement des Structures	Sébastien DIOT Directeur du Pôle Territoires	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2014-03-18 4 Dem Ter aides fédérales emploi VFIN	